



PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES ANFH

Date de mise à jour : 3/06/2026

OBJECTIFS OPERATIONNELS VISES / COMPETENCES VISEES

- **01. Objectif 1** : Explorer et valoriser vos compétences personnelles et professionnelles, vos aptitudes et motivations
- **02.** Définir 1 ou plusieurs projets professionnels en corrélation avec les besoins socio-économiques de votre territoire d'activité et de votre bassin de vie et, le cas échéant, 1 projet de formation pour y aboutir
- **03.** Utiliser vos atouts comme instrument de négociation pour 1 emploi, 1 formation ou 1 évolution de carrière

CONTENU DU BILAN DE COMPETENCES

1 PHASE PRELIMINAIRE

- Analyser votre contexte et vos besoins, déterminer avec vous le format et les modalités les plus adaptés

2. PHASE D'INVESTIGATION

- Formaliser votre autoportrait pour définir la manière dont vous vous percevez
- Élargir les axes d'orientation grâce au test Strong, à vos idées, à l'exploration des métiers porteurs et des métiers selon vos goûts
- Mettre en lumière, à travers le questionnaire RIASEC, vos caractéristiques personnelles, vos aspirations vos conditions d'épanouissement professionnel, vos atouts.
- Utiliser un QCM Questionnaire à choix multiples pour définir vos valeurs.
- Explorer le marché de l'emploi avec la recherche d'informations sur les métiers, marché de l'emploi et formations
- Identifier les différentes étapes de votre parcours et rédiger vos savoir-faire professionnels et personnels
- Formaliser votre patrimoine de compétences par domaine pour constater les transferts de compétences sur d'autres métiers ou univers de travail
- Conseil sur les différents dispositifs de financements de formation, si besoin
- Vous guider pour les recherches d'organismes de formation, rencontres et sélection de la formation la plus en adéquation avec votre vie, si besoin
- D'autres outils pourront être utilisés en fonction de vos besoins apparaissant au cours du bilan

3. PHASE DE CONCLUSION

- Echanger sur les constats de vos enquêtes et rencontres pour vous amener à choisir votre projet prioritaire
- Vous accompagner pour formaliser votre projet, avec vos atouts et points de vigilance
- Réfléchir, échanger et formaliser le plan d'action après le bilan pour atteindre l'objectif professionnel défini
- Rédaction d'1 synthèse écrite par le consultant et des résultats détaillés du bilan, présentation au bénéficiaire pour validation

4. SUIVI

- Point sur la situation 6 mois après la fin du bilan : conseils au cas par cas et évaluation à froid
- Suivi pendant un an après le bilan par mail et téléphone



MODALITES D'EVALUATION ET FORMALISATION A L'ISSUE DU BILAN

- **EO1** : Evaluation de l'Objectif 1 : Formalisation dans vos livrets personnels
- **EO2** : Formalisation dans vos livrets personnels
- **EO3** : Rédaction de la synthèse, validation par le bénéficiaire, évaluations à chaud et à froid à 6 mois
- **Délivrance d'1 certificat de réalisation à l'issue de la formation**

PROFIL INTERVENANTE

Je m'appelle Corinne Jeanneau et j'ai fondé ma structure ARMONY COACHING & FORMATIONS il y a 20 ans. J'exerce un métier qui me passionne et que j'ai choisi : Consultante spécialisée en gestion des carrières et qualité de vie au travail.

Une expérience de 31 ans sur l'agglomération d'Angers, dont 11 ans en tant que salariée et 20 ans à mon compte, m'a permis de vivre différentes transitions : licenciement économique, recherches d'emplois, changements d'employeurs, reconversion, création d'entreprise... que vous soyez dirigeant, salarié ou demandeur d'emploi, je suis donc à même de comprendre votre situation et de vous accompagner dans ces changements.

Progressivement, je vous amène à sortir de votre zone de confort pour aller vers le métier qui vous convient, notamment à travers les enquêtes métiers, où je me positionne en tant que facilitatrice grâce à mon réseau.

Diplômée du Master 2 RH, option communication, management, gestion de projets, je me forme régulièrement, notamment aux outils de la psychologie moderne : accompagnement au changement Palo Alto, PNL, Hypnose conversationnelle, Test Strong, Test EAET, Assertivité.... Ces outils me permettent d'aider les personnes que j'accompagne.

RESULTATS OBTENUS SELON INDICATEURS DE RESULTATS 2025

- ✓ Satisfaction des bénéficiaires : 9/10 - Taux de recommandation 100%
- ✓ Projet professionnel défini pour 100 % des bénéficiaires
- ✓ Taux d'abandon avant la fin du bilan : 0%
- ✓ Nombre moyen d'enquêtes par bénéficiaire pour valider le projet : 4
- ✓ 6 mois après le bilan, 50% des bénéficiaires sont en activité sur le nouveau projet

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES MOBILISES

- ✓ Ecoute et échange avec le consultant, prise de conscience
- ✓ Utilisation de la PNL pour faciliter la communication
- ✓ Respect des règles de déontologie du cabinet
- ✓ Posture du consultant : Accompagnateur, guide, aide. Le consultant propose différents outils que vous avez la possibilité de refuser, puisque c'est vous l'acteur de votre bilan
- ✓ Moyens : QCM, tests de personnalité, exercices ludiques et créatifs, livrets pédagogiques

PUBLIC, NOMBRE DE PARTICIPANT, DUREE, DATES, LIEU

- Public : agent de la fonction publique hospitalière
- Nombre de participant : 1 avec des entretiens de face à face exclusivement
- Durée : 24 heures
- Dates : selon calendrier prévisionnel à convenir
- Lieu : en fonction des besoins à Trélazé 49800, ou Le Lion d'Angers 49220, ou Segré 49500, ou Château Gontier 53200, ou en Visio conférence



CODE DE DEONTOLOGIE DU CENTRE DE BILAN

Je m'engage envers vous à respecter les principes déontologiques suivants dans le cadre du bilan de compétences :

- Respect de la confidentialité et du secret professionnel concernant l'ensemble des échanges et documents transmis
- Respect de votre consentement, en tant qu'acteur de votre bilan et libre d'accepter ou de refuser les outils proposés
- Accompagnement individualisé réalisé dans un climat de bienveillance, d'écoute et de neutralité.
- Respect des objectifs définis conjointement avec vous lors de la phase préliminaire
- Remise d'une synthèse personnalisée vous appartenant exclusivement, non transmise à un tiers sans votre accord écrit
- Respect de la réglementation en vigueur relative au bilan de compétences et à la protection des données personnelles
- Possibilité d'exercer un droit de rétractation, de 14 jours pour toute prestation conclue à distance, conformément au Code de la consommation, ou de 10 jours pour toute prestation conclue en présentiel, conformément au code du travail.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



L'accessibilité aux personnes en situation de handicap est prévue. La phase préliminaire du bilan de compétences permettra de recueillir les besoins d'adaptation, si besoin.

Référente handicap Corinne JEANNEAU
Tél : 06 79 92 72 10

TARIF, FINANCEMENT, MODALITES ET DELAIS D'ACCES AU BILAN

- Tarif ANFH : **1850 €** non assujetti à la TVA.
- Financement par L'ANFH pour les agents de la fonction publique hospitalière
- Financement **particulier** peut faire l'objet d'une déduction des impôts au frais réels, en l'absence de tout autre financement
- Modalités d'accès : Sur demande d'un rendez-vous gratuit préalable au bilan. Pendant le temps de travail, l'agent demande l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres au dossier ANFH. Le bénéficiaire peut aussi choisir de le faire sur son temps personnel, en toute indépendance, sans l'accord de l'employeur.
- Délais d'accès : 2 mois en moyenne à partir de l'envoi du dossier à l'ANFH



CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Les conditions à remplir pour réaliser un bilan de compétences :

- ✓ Faire réaliser le bilan de compétences par un centre de bilans agréé et certifié Qualiopi, extérieur à son entreprise
- ✓ Signer une convention avec l'organisme prestataire, avec un financement ANFH
- ✓ Le bilan de compétences doit comporter 3 phases et est destiné aux personnes :
 - Agent de la Fonction publique hospitalière (FPH) en position d'activité, titulaire ou non avec 2 ans de services effectifs consécutifs ou non, dans la FPH, minimum cinq ans entre deux Bilans de compétences
 - Titulaire, stagiaire ou contractuel en activité tout au long de l'accompagnement du bilan de compétences
 - Agents en arrêt maladie/congé maternité/congé parental/temps partiel thérapeutique : le bilan de compétences se déroulera automatiquement hors temps de travail
 - Agent en cessation progressive d'activité ou en mise à disposition

Les agents ciblés par décret du 22/07/2022 peuvent désormais bénéficier, tous les 3 ans, d'un BC allant jusqu'à 72 heures. Il concerne les agents suivants :

- agents catégorie C et qui n'ont pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme ou un titre professionnel correspondant à un niveau IV (infra bac)
- agents publics en situation de handicap mentionnés à l'article L. 131-8 CGFP
- agents pour lesquels il est constaté, après avis du médecin du travail compétent, qu'ils sont particulièrement exposés, compte tenu de leur situation professionnelle individuelle, à un risque d'usure professionnelle

Pour les agents de la fonction publique hospitalière :

- Code général de la fonction publique : article L422-1. Droit au congé pour bilan de compétences
- Décret n°2008-824 du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière (FPH). Articles 1, 1-2, 25 à 27
- Arrêté du 9 février 2010 définissant le modèle de convention type pour la réalisation d'un bilan de compétences des personnels de la fonction publique hospitalière
- Décret du 22/07/2022



ANNEXE : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – BILAN DE COMPÉTENCES

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52490312349

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités dans lesquelles Armony Coaching & Formations réalise des prestations de **bilan de compétences**, conformément aux articles L.6313-1 et suivants du Code du travail.

2. Modalités d'inscription et contractualisation

L'inscription à un bilan de compétences est validée :

- soit via la plateforme Mon Compte Formation (CPF)
- soit par la signature d'une convention (entreprise, ANFH, France Travail, VIVEA)
- soit par la signature d'un contrat (financement personnel)

Le bénéficiaire et/ou le financeur reconnaît (ssent) avoir pris connaissance des CGV avant toute inscription définitive, accessibles sur le site internet d'Armony Coaching et Formations.

3. Prix et modalités de financement

Les tarifs sont indiqués sur le devis, la convention ou la plateforme CPF. Les prestations peuvent être financées par :

- CPF
- France Travail
- VIVEA
- employeur (plan de développement des compétences)
- ANFH
- OPCO
- financement personnel

En cas de prise en charge partielle ou refus de financement, le solde reste à la charge du bénéficiaire ou du client.

4. Droit de rétractation pour le particulier

Conformément aux dispositions légales, le bénéficiaire dispose d'un délai de **14 jours** pour exercer son droit de rétractation à compter de la signature du contrat (hors CPF). Dans le cadre du CPF, les conditions d'annulation sont celles prévues par la plateforme.

5. Modalités d'annulation, report et interruption

Toute demande d'annulation, report et interruption doit être formulée par écrit.

